



Communiqué de presse
Paris, le 21 janvier 2022

Communiqué de Presse de la Grande Loge Féminine de France

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DU PARLEMENT EUROPEEN

DROITS DES FEMMES : LE PARLEMENT EUROPÉEN DOIT ÊTRE COHÉRENT AVEC SES PRINCIPES

Le Parlement européen vient d'élire une nouvelle présidente, Roberta METSOLA, députée maltaise. Après Simone VEIL et Nicole FONTAINE, nous saluons l'élection d'une femme à la présidence du Parlement européen.

Nous ne pouvons cependant que regretter les positions très affirmées de cette nouvelle présidente en matière d'IVG ou de criminalisation des violences faites aux femmes, lesquelles sont en contradiction avec les objectifs humanistes et éclairés de l'Union Européenne.

Bien que Madame METSOLA, hostile entre autre à l'avortement, ait déclaré tenir ses convictions personnelles à distances de son nouveau rôle, **la Grande Loge Féminine de France** s'inquiète du signal négatif de cette élection.

A l'heure où l'accès à l'avortement sécurisé, à l'éducation sexuelle et à la contraception sont menacés dans plusieurs États membres de notre Union sous la pression de fondamentalistes religieux, qu'en sera-t-il, sous cette mandature, de ces avancées essentielles ?

La Grande Loge Féminine de France, à travers son **Institut Maçonnique Européen** appelle les représentants des peuples d'Europe à être les dignes héritiers de Simone VEIL – première présidente du Parlement européen, laquelle a permis l'adoption de la loi dépénalisant l'avortement en France – pour mettre en actes effectifs les principes fondamentaux de l'Union, en particulier l'égalité en droit et en dignité des sexes.

La Grande Loge féminine de France soutient la proposition faite pour l'inscription de la reconnaissance du droit à l'avortement dans la Charte Européenne des droits.

Contact presse : communication@glff.org

GRANDE LOGE FEMININE DE FRANCE